

Ambassade de la  
République  
Centrafricaine  
Auprès de la  
Confédération Suisse



Mission Permanente de la  
République Centrafricaine  
auprès de l'Office des  
Nations Unies et des autres  
Organisations  
Internationales à Genève

République Centrafricaine  
Unité – Dignité – Travail

51

## DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A L'EPU DE LA REPUBLIQUE DE L'ARMENIE

22 Janvier 2015

Monsieur le Président,

Nous saluons la présence de la délégation Arménienne et la félicitons pour la présentation et le contenu de son 2<sup>e</sup> rapport national devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel.

La délégation Centrafricaine a relevé avec satisfaction les efforts consentis par les autorités Arméniennes pour donner suite aux recommandations issues du premier passage à l'Examen Périodique Universel. Parmi ces avancées significatives, il faut noter entre autres :

- la protection des personnes handicapées ;
- la garantie de la liberté des réunions ;
- l'égalité de chances entre les femmes et les hommes etc.

Nous prenons note de ces efforts, qui témoignent de la volonté manifeste du Gouvernement Arménien de faire de la promotion des droits de l'Homme ses priorités.

Nonobstant, ces avancées louables, la République Centrafricaine voudrait lui faire la recommandation suivante :

. Poursuivre la procédure de ratification de la convention relative à la protection de tous les travailleurs migrants et leurs familles.

Enfin, nous souhaitons plein succès à ce rapport national sous examen.

Je vous remercie.

M Gilbert TOUANGAI  
P. n. n. n.